



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail (SDAT) pour les ateliers de remobilisation par l'activité - Subvention 2025

Avec 136 000 emplois, un taux de chômage de 6,2% et un nombre d'entreprises créées en progression, la Métropole dijonnaise est un territoire attractif et pourvu de richesses économiques. Cette dynamique ne profite cependant pas à tous et une partie de la population éprouve des difficultés, pour des motifs multiples, à trouver ou retrouver un emploi.

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'Etat et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et l'emploi local.

Dijon métropole a en outre accru sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre de la signature d'un contrat local des solidarités, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est que ce dernier vient en plus pour compléter les manques mais en aucun cas pour faire à la place de. Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période. L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous est l'un des 4 axes d'intervention de ce contrat.

L'appui à la SDAT s'inscrit dans ces cadres d'intervention.

La SDAT est une association, reconnue d'utilité publique impliquée sur le territoire métropolitain depuis 120 ans. Elle lutte contre les exclusions autour des principes de tolérance, de respect et de non-discrimination afin de redonner une chance sur le plan social et/ou professionnel à des personnes en situation précaire.

En complémentarité de ses dispositifs d'insertion sociale et professionnelle existants, elle déploie 2 ateliers de remobilisation sur le territoire métropolitain. Ils visent à permettre aux personnes les plus fragiles la reprise de confiance en soi à travers l'acquisition et la valorisation de compétences techniques et sociales. Les ateliers se décomposent en trois axes :

- une mise en activité quotidienne sur 3 à 4 demi-journées par semaine ;
- un accompagnement individuel : il se décline sous la forme d'un diagnostic à l'entrée, un travail de repérage des freins, des temps formalisés d'entretien et des bilans réguliers ;
- des temps de découverte de l'environnement : découverte du contexte socio-économique du territoire, des métiers, des entreprises, organisation de sorties à visée culturelle...

La capacité d'accueil pour les 2 ateliers est de 24 bénéficiaires.

Le budget de l'action est de 125 900€ pour le fonctionnement de 4 ateliers sur le département. Il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 45 900€ pour les 2 ateliers de Dijon métropole.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon métropole et la SDAT, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 45 900 € à la SDAT;

- **de prélever** cette somme sur le budget 2025.

SCRUTIN

POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)